



ludopole.dentreedejeu@gmail.com
Site : ludothequedentreedejeu.com
02.96.54.67.68 / 06.63.03.85.61

Cour du Tilleul – 6 place de l'Eglise
22450 Langoat

REGLEMENT INTERIEUR

La Ludothèque est un espace convivial dédié au jeu sous toutes ses formes, un espace de liberté pour prendre plaisir à jouer. Un lieu où l'on propose aux enfants et aux adultes de découvrir de nouveaux jeux et jouets, de les essayer, de les partager avec d'autres et/ou de les emprunter pour les explorer tranquillement en famille.

Elle est accessible à tous sans restriction de commune.

Quelques règles élémentaires sont nécessaires pour que tout le monde puisse profiter des équipements dans la joie et la bonne humeur.

Règles de vie à la Ludothèque

Jeu sur place

- ☺ Le jeu sur place est accessible à tous de façon libre et gratuite.
- ☺ Les enfants de moins de 10 ans seront accompagnés d'un adulte, au delà de 10 ans, ils restent sous la responsabilité des parents.
- ☺ Chaque adhérent s'engage à respecter les jeux, le matériel, les lieux et les autres joueurs.
- ☺ Respecter ce lieu de vie et les règles d'hygiène élémentaires : veiller à la propreté des enfants, ne pas boire, ni manger, ni fumer. Les animaux sont interdits dans cet espace.
- ☺ Manipuler les jeux et jouets avec précaution, et veiller à déplier les plateaux de jeu délicatement en suivant le sens du pliage.

😊 Les adultes ne sont pas uniquement surveillants de leurs enfants, ils sont invités également à les accompagner dans le jeu, dans le rangement, et à leur expliquer les règles de vie de la structure.

😊 Ainsi, pour un bon fonctionnement les accompagnateurs et les enfants s'engagent à vérifier le contenu, remettre les différentes pièces du jeu dans leur sachet puis dans la boîte et ranger à sa place le jeu /jouet avec lequel il (s) a (ont) joué avant d'en sortir un autre.

Prêt des jeux

Conditions d'emprunts

😊 L'emprunt des jeux/jouets est accessible à toutes les personnes/familles à jour de leur abonnement à la ludothèque (bulletin d'adhésion dûment complété accompagné de sa cotisation, l'abonnement est valable 1 an de date à date). Cet abonnement est de 35 € pour les familles/individuel*, et 85€ pour les structures, *tarif réduit : 25 € pour les étudiants (es), demandeurs (ses) d'emploi, etc.... sur justificatif.

😊 Un chèque de caution de 50 € (adhésion famille) ou 80€ (adhésion structure) est demandé au moment de l'inscription.

Ce chèque est valable 12 mois, donc rendu en fin d'adhésion, et un nouveau chèque sera demandé chaque année lors du renouvellement de votre abonnement.

Il ne sera encaissé qu'en cas de dégradation, non retour ou non remplacement d'un jeu.

Durée de l'emprunt

😊 Toute personne dans le cadre familial ayant réglé son abonnement peut emprunter 3 jeux/jouets toutes les 3 semaines. Toute structure ayant réglé son abonnement peut emprunter 5 jeux/jouets toutes les 4 semaines.

😊 Par respect envers les autres joueurs les délais pour chaque emprunt doivent être respectés. Au bout de trois retards de plus d'une semaine, l'association se verra dans l'obligation de sanctionner en interdisant l'emprunt de nouveaux jeux pour une période donnée (proportionnelle à la durée du retard).

Avant l'emprunt

😊 L'emprunteur vérifiera que le jeu est complet et en bon état avant son départ de la ludothèque ou signalera toute anomalie aux responsables ou bénévoles présents lors de la permanence. Il s'engage à le ramener dans le même état à son retour.

😊 Les piles, nécessaires au fonctionnement de certains jeux, ne sont pas fournies par la ludothèque.

Retour des jeux

😊 Les jeux doivent être rendus complets, propres et en bon état. Les tissus (déguisements, accessoires de poupée...) doivent être lavés. Par précaution, les laver à l'eau froide, ou à une température ne dépassant pas 30°C (le mieux c'est par trempage dans une bassine à l'eau tiède).

😊 Chaque jeu/jouet sera vérifié à son retour par un responsable ou par un membre actif de l'association (bénévole).

😊 Un jeu rendu incomplet sera systématiquement rendu à l'emprunteur afin que celui-ci retrouve la ou les pièces manquantes. Dans ce cas, le nombre de nouveaux jeux à emprunter sera réduit d'autant de jeux revenus incomplets.

😊 En cas de pièce cassée ou définitivement perdue mais remplaçable, soit l'emprunteur procède directement à son remplacement (pièce d'origine ou strictement identique), soit la ludothèque procède à son remplacement au frais de l'emprunteur.

En cas de détérioration, nous le signaler mais ne pas essayer de réparer le jeu sans l'approbation d'un responsable au préalable.

😊 En cas de perte/dégradation d'un jeu, l'emprunteur doit assurer son remplacement ou le rembourser au prix d'un jeu neuf.

Dans le cas où l'emprunteur ne mettrait rien en œuvre pour son remplacement dans un délai d'un mois, l'association procédera à l'encaissement de la totalité du chèque de caution de 50€ (déposé au moment de l'inscription).

N'oubliez pas qu'un jeu ou jouet cassé ou incomplet ne peut plus être utilisé.

Soins des jeux à la maison

😊 A la maison comme à la ludo, les mêmes règles d'hygiène lors de l'utilisation des jeux doivent être appliquées :

- je ne mange pas et ne bois pas en même temps que je joue
- je vérifie que je m'installe sur un espace adapté et propre
- je vérifie que j'ai les mains propres avant de commencer à jouer
- je ne laisse pas mon animal de compagnie jouer avec mes jeux (un dé, un cube, une figurine ont vite fait d'être détériorés, voir être mangés par votre animal préféré!)
- je prends soin de stocker les jeux à l'abri du soleil, de l'humidité, garantie d'une longue vie pour tous les jeux ! Pour cela, pour mes allées et venues à la ludo, je pense à prendre un grand sac pour protéger les jeux de la pluie.
- Je mets à l'abri tous les soirs les jeux de plein air ayant été utilisés en extérieur dans la journée (le soleil, la lune, la pluie en accélère le vieillissement).

Cas particulier

Lorsque des jeux sont nécessaires à la préparation d'une animation particulière par l'association, les ludothécaires peuvent demander à l'adhérent de ne pas les emprunter ou de suspendre momentanément leur prêt.

Idées ludiques & dons

Si vous découvrez un jeu qui vous semble intéressant, n'hésitez pas à nous en faire part... il pourra faire partie de nos prochaines acquisitions. Vous pouvez aussi contribuer à la ludothèque : toutes les idées et les savoir-faire sont bienvenus. Enfin, les dons de jeux et jouets neufs ou très peu usés sont bienvenus, la ludothèque les utilisera en fonction de ses besoins pour vous proposer un espace de jeu toujours plus riche et agréable!

Application du règlement

Toute personne entrant dans la ludothèque s'engage à se conformer au présent règlement. Il est communiqué à chaque abonné ou utilisateur lors de son inscription. Toute modification du présent règlement sera notifiée par voie d'affichage au sein de la ludothèque. Un exemplaire actualisé sera remis à chaque abonnement et renouvellement de carte de membre.

Fait à Langoat, le 14 septembre 2020, La Présidente, Sylvie Corlouër

 *Horaires d'ouverture*

Mardi de 16h30 à 18h30

Mercredi de 15h à 18h

Samedi de 10h00 à 12h30